

Process de labellisation

Demande de labellisation ou renouvellement :

Vous désirez labelliser votre action entrepreneuriale, prenez contact avec la cellule école entreprise et télécharger le dossier de demande :

- **Contact DAET : David Marissal**
- **Télécharger et compléter le dossier de demande de labellisation sur le site du rectorat <http://idee.ac-lille.fr/>**

Réception des demandes par la CEE :

Un accusé réception de votre dossier vous sera envoyé par mail.

Etude de recevabilité par la CEE

Réunion d'information des jurys :

Les dossiers reçus sont remis aux jurys pour une étude approfondie.

Des compléments d'informations ou éclaircissements pourront vous être demandés.

Instruction du dossier

Une rencontre est organisée avec vous à l'issue de laquelle le jury délibérera et émettra un avis sur la labellisation de l'action. (30 à 45 min)

Validation par le DAET

Votre dossier reçoit un **AVIS FAVORABLE**, il correspond à la charte de labellisation. L'action est labellisée pour une durée de 3 ans. Un courrier vous sera envoyé pour officialiser cette décision.

Votre dossier reçoit un **AVIS DEFAVORABLE**, il ne correspond pas à la charte de labellisation. Un rapport motivant ce refus vous sera transmis.

Vous pourrez présenter un nouveau dossier pour l'année n+1